

PAR COURRIEL ET POSTE

Le 9 octobre 2007

**Yves Fréchette**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

Me Véronique Dubois  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

OBJET : Demande d'autorisation de la construction  
de la nouvelle centrale thermique de Kuujuaq  
Dossier Régie : R-3623-2007  
Notre dossier : R000234 YF

---

Chère consœur,

Nous avons reçu, concernant le dossier décrit en rubrique, les demandes de frais des intervenants suivants :

GRAMÉ  
ROÉÉ  
SÉ-AQLPA  
UMQ

En l'absence de balises énoncées par la Régie, il est difficile de commenter ces demandes de remboursement de frais. Le Distributeur s'en remet donc à la discrétion de la Régie ainsi qu'au *Guide de paiement de frais des intervenants* (arts. 17 et 19) sauf en ce qui concerne l'intervenant SÉ-AQLPA tel que ci-après décrit.

En ce qui concerne les frais de plus de 11 000 \$ de M. Deslauriers réclamés par le GRAMÉ et SÉ-AQLPA, nous référons aux décisions D-2007-20 (pp. 5 à 8), D-2007-45 (p. 5), D-2007-70 (pp. 5-6) ainsi que D-2007-103 (p. 11) et nous réitérons les propos tenus dans la Réplique du Distributeur (30 août 2007, pp. 6 à 8).

De plus, nous soumettons que par le biais de sa participation à ce dossier l'expert a cherché, non pas à éclairer la Régie de façon objective et logique, mais plutôt à faire valoir les opinions de son client ce qui démontre un parti pris démesuré affectant grandement la crédibilité du rapport d'expertise soumis. L'extrait suivant de la récente correspondance (28 septembre 2007) du procureur de SÉ-AQLPA est très révélatrice à cet égard:

*Il était du devoir de SÉ-AQLPA de présenter au Tribunal la meilleure argumentation possible en faveur de la réalisation d'un JED (jumelage éoliendiesel) à Kuujjuaq. Nous oeuvrons en effet activement, depuis de nombreuses années, à convaincre Hydro-Québec, la Régie de l'énergie et d'autres décideurs à enfin débiter une telle démarche dans le Nunavik. Cela fait déjà plus dix ans qu'Hydro-Québec se dit intéressée par le sujet et réalise des études, mais sans qu'aucun projet-pilote ne voit le jour. Il y avait même une petite éolienne expérimentale à Kuujjuaq dans les années 1990, qui a depuis été transportée à Gaspé. Nous étions donc déçus que le JED à Kuujjuaq soit, comme partout ailleurs dans tous les réseaux autonomes d'Hydro-Québec, encore remis à plus tard par le Distributeur. Il était de notre rôle de fournir à la Régie les meilleurs arguments possibles pour tenter de la convaincre d'éviter ce report. Nous l'avons fait cette année au présent dossier pour Kuujjuaq ; nous continuerons de le faire à l'occasion des prochains dossiers de réfection de centrales diesel des réseaux autonomes (qu'il s'agisse d'Akulivik, Anticosti-Port Menier, Inukjuak ou Povirnituk) en espérant qu'un jour, enfin, le JED débute au Québec.*

Dans ce contexte, nous croyons que le rapport de M. Deslauriers s'apparente davantage à une analyse, de surcroît biaisée et superficielle, ce qui milite pour que les frais réclamés globalement par cet intervenant soient réduits par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yves Fréchette

/mm

cc : Me Steve Cadrin (UMQ)  
 Me Franklin Gertler (ROÉE)  
 Mme Valentina Poch (GRAME)  
 Me Dominique Neuman (SÉ-AQLPA)